



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

31 AOUT 2016

Fabre
J

Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Annie VRILLAUD-PICHER
Téléphone : 02.43.01.51.47
Télécopie : 02.43.01.51.02
Courriel : annie.vrillaud-picher@mayenne.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Laval, le 25 AOUT 2016

Monsieur le président,

Le 21 décembre 2015, vous avez déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension et régularisation administrative, la déchetterie de Port-Brillet, située sur la parcelle cadastrale 283 AB de ladite commune.

Après consultation de l'inspection des installations classées, il vous a été adressé, le 12 avril 2016, un relevé d'insuffisances constatées et demandé de compléter votre dossier tel que le prévoit l'article R. 512-11 du code de l'environnement.

Par courrier du 10 juin 2016, vous sollicitez une dérogation concernant la fourniture d'un plan à échelle réduite, soit 1/250^{ème} au lieu de 1/200^{ème}, en application des dispositions du point 3 du paragraphe 1 de l'article R 512-6 du Code de l'environnement.

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande de dérogation a été acceptée et qu'il vous ait possible, en conséquence, de fournir un plan à l'échelle 1/250^{ème} dans le cadre des compléments à apporter à votre dossier de régularisation et d'extension de la déchetterie de Port-Brillet.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à contacter M. Yvard, inspecteur de l'environnement, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement au 02.43.59.23.10.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée

Pour le préfet absent,
Le directeur de la réglementation
et des libertés publiques,


Eric GERVAIS

M. Claude LEFEUVRE
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Loiron
Maison de Pays
53320 Loiron-Ruillé

Copie transmise pour information à :

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – UD 53.